

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 20 juin 2019

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Décompte de clôture – Préavis n° 2015/03 – Chemin du Bochet – Remplacement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires ainsi que des grilles de récolte des eaux – Demande de crédit de construction

Les travaux relatifs à l'objet susmentionné sont terminés. Le rapport du Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 460.5010.103.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 2015/03	Fr. 290'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 225'093.30</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 64'906.70</u>

L'importance de la moins-value de dépenses est due au fait que les travaux ont pu être adjudgés pour des sommes inférieures aux devis obtenus avant le dépôt du préavis. De plus, le montant de la rubrique « Divers et imprévis » n'a pas été utilisé.

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

2) Décompte de clôture – Préavis n° 2017/04 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 8 voies CFF/chemin de la Forêt

Les travaux relatifs à l'objet susmentionné sont terminés. Le rapport du Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 460.5620.064.

Montant total du préavis :

Montant du crédit accordé par le préavis n° 2017/04	Fr. 317'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 256'240.45</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 60'759.55</u>

Part d'Ecublens :

Montant selon préavis n° 2017/04 (16.77 %)	Fr. 50'000.00
Montant des dépenses	<u>Fr. 39'889.85</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 10'110.15</u>

L'importance de la moins-value des dépenses est due au fait que les travaux ont pu être adjudgés pour des sommes inférieures aux devis obtenus avant le dépôt du préavis. De plus, le montant de la rubrique « Divers et imprévis » n'a pas été utilisé.

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

3) Temple du Motty – Réfection du mur de soutènement – Demande de crédit complémentaire

Le 2 novembre 2018, le Conseil communal a accepté le préavis n° 2018/14 intitulé « Temple du Motty – Réfection du mur de soutènement – Demande de crédit de construction » allouant un crédit de construction de Fr. 267'000.- pour la réfection du mur de soutènement du Temple du Motty.

Lors de l'assainissement du mur, il a été constaté que la partie du mur située le long de la route présentait une stabilité insuffisante en raison d'un liant n'ayant plus aucune propriété adhérente. C'est pourquoi l'ensemble du mur a été refait sur cette zone alors qu'il était prévu de corriger uniquement la zone déformée. De plus, la base du mur était également instable, nécessitant une reprise de la fondation sur une profondeur de 70 cm sous le niveau de la route.

Ces travaux supplémentaires, lesquels ont dû être réalisés, n'étaient pas prévisibles par le mandataire et l'expert avant que les travaux de terrassement ne soient entrepris jusqu'à la fondation et que l'on constate l'état réel du mur.

Ces travaux représentent un coût additionnel de l'ordre de 30 % du crédit alloué.

Dès lors, conformément à l'art. 107 al. 2 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité informe l'organe délibérant de cette situation et qu'un préavis sollicitant un crédit complémentaire sera présenté lors de la séance du 3 octobre 2019.

4) Conseil des Jeunes

Dans sa séance du 20 mai 2019, la Municipalité a adopté les Directives de fonctionnement du Conseil des Jeunes de la Commune d'Ecublens. Cette démarche s'inscrit dans la mise en œuvre de la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alessandro Stio intitulé « Développer l'implication des jeunes dans la politique communale ». Ces directives figurent sur le site internet de la Ville à l'emplacement suivant : [Services → Règlements communaux → Conseil des Jeunes](#)

5) Statistique des demandeurs d'emploi

Régulièrement, la Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'Office régional de placement (ORP) :

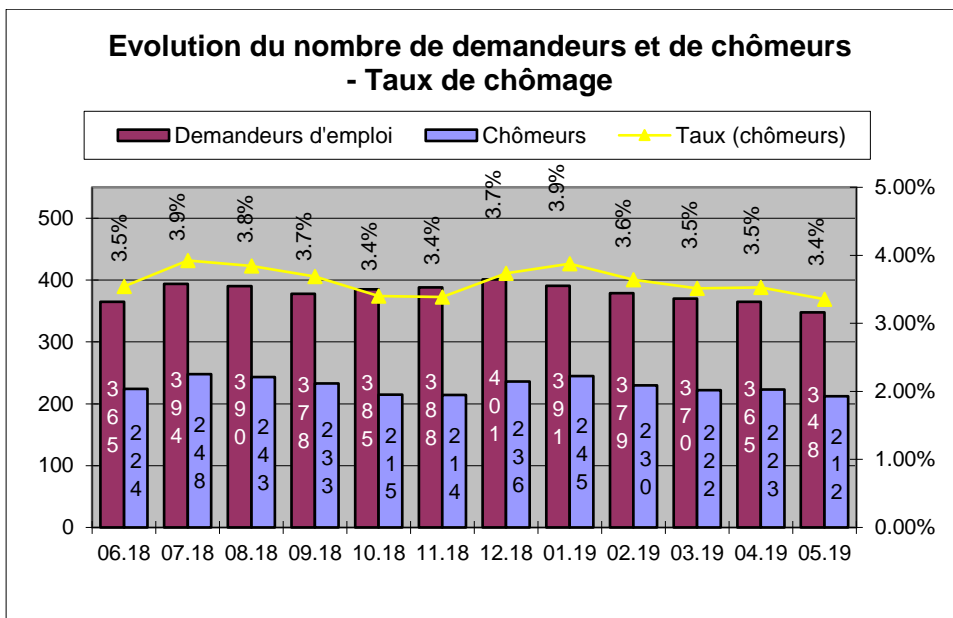
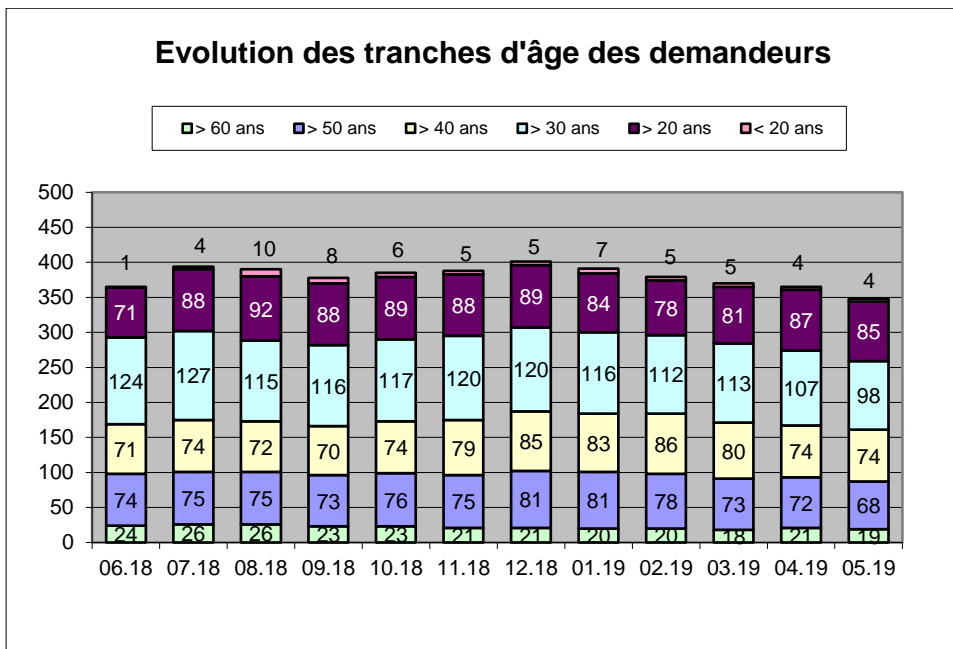
- chômeurs : toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et qui est disponible de suite en vue d'un placement ;
- demandeurs d'emploi : toute personne inscrite à un ORP (y compris les chômeurs).

Ces deux catégories ne sont pas forcément liées au versement d'une indemnité chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante :

<https://www.vd.ch/themes/economie/emploi-chomage/statistiques-du-chomage/>

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.



6) Chiffre communal de la population

Situation au 31 mai 2019 : **13'246 habitants** (12'877 au 31 mai 2018).

La Municipalité